

Communiqué de presse – 15 juillet 2025

En application des missions qui lui sont confiées par la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques, le Conseil national des finances publiques (« CNFP ») vient de mettre à jour son « **Evaluation de la fiabilité des prévisions budgétaires** », en allant plus dans le détail des sous-catégories de recettes et de dépenses de l'administration centrale. Pour ce faire, le CNFP a examiné, sur la base d'analyses graphiques des erreurs de prévisions et de tests statistiques, si des biais significatifs (c.-à-d. des sous- ou surestimations systématiques) sont présents dans les prévisions des autorités compétentes.

L'évaluation révèle que, entre 2007 et 2023, le solde nominal de l'administration centrale a été sous-estimé de l'ordre de 500 millions d'euros par an. Lors du dépôt en automne « t-1 » du projet de budget pour l'année « t », la sous-estimation du solde de 523 millions d'euros en moyenne annuelle s'explique intégralement par une sous-estimation significative des recettes, s'élevant à 582 millions d'euros ; tandis que les dépenses sont sous-estimées de 59 millions d'euros. Les prévisions établies douze mois plus tard, en automne de l'année « t » pour la même année « t », montrent une sous-estimation du solde de 457 millions d'euros en moyenne annuelle, qui s'explique pour moitié par une sous-estimation des recettes (239 millions d'euros en moyenne) et pour l'autre moitié par une surestimation des dépenses (218 millions d'euros en moyenne), ces écarts étant statistiquement significatives.

Quatre sous-catégories de recettes contribuent pour 89% à la sous-estimation statistiquement significative des recettes de l'administration centrale : *les Impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.* (pour 60%), *les Impôts sur la production et les importations* (pour 5%), *les Paiements pour autre production non marchande* (pour 18%) et *les Cotisations sociales* (pour 6%). Concernant la principale source de sous-estimation, à savoir *les Impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.*, l'écart moyen de 352 millions d'euros en automne « t-1 » provient essentiellement des sous-catégories suivantes : *Impôts sur le revenu des collectivités* (pour 38%), *Impôts retenus sur les revenus de capitaux* (pour 25%) et *Impôts sur la fortune* (pour 21%), pour lesquelles les sous-estimations sont également statistiquement significatives.

En automne « t-1 », les dépenses ont été sous-estimées en moyenne annuelle de 59 millions d'euros, malgré une surestimation de 198 millions d'euros des *Investissements directs et indirects*. Ceci s'explique principalement par les sous-estimations de la *Rémunération des salariés* (73 millions d'euros en moyenne), des *Prestations sociales* (138 millions d'euros en moyenne) et des *Autres transferts courants* (59 millions d'euros) qui « compensent » la surestimation des *Investissements directs et indirects*. Concernant les prévisions de l'automne « t », la surestimation des *Investissements directs et indirects* (205 millions d'euros en moyenne) et la surestimation de la *Consommation intermédiaire* (45 millions d'euros) expliquent la surestimation statistiquement significative des dépenses de l'administration centrale de 239 millions d'euros en moyenne annuelle. La sous-estimation est moins importante pour la *Rémunération des salariés* (19 millions d'euros en moyenne) et les *Prestations sociales* (27 millions d'euros en moyenne).